

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° : 2026/8

Séance ordinaire du 20 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

Présents :

- | | |
|------------------------------------|---------------------------|
| 1. M. Christophe BAZILE, Président | 9. Mme Arlette MATHIEU |
| 2. Mme Cécile MARRIETTE | 10. Mme Chantal PROTIERE |
| 3. Mme Anne GIROUDON | 11. Mme Stéphanie MAZIOUX |
| 4. Mme Annabel TURNEL | 12. M. Olivier BOUNIARD |
| 5. Mme Corinne JACQUEMONT | 13. |
| 6. M. Martial CHAUMARAT | |
| 7. Mme Amélie DE ALMEIDA | |
| 8. Mme Carol DE SIQUEIRA | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

Aucun

Excusé.s :

Mme Cécile BROQUAIRE, Représentante d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Renaître)

OBJET DE LA DELIBERATION : Election du Vice-Président

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et plus particulièrement ses articles L.123-6 et R123-8,

Considérant que le Conseil d'administration doit, dès sa constitution, procéder à l'élection d'un Vice-Président.

Le Conseil d'administration élit celui-ci en son sein, qui préside en l'absence ou empêchement du Président le Conseil d'administration. Le Vice-Président a pour mission de suppléer le Président (en son absence) pour le bon déroulement des séances du Conseil d'administration.

Considérant que Monsieur le Président a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature.

Considérant que Monsieur le Président propose la candidature de Madame Cécile MARRIETTE, Adjointe aux Affaires sociales, à la vie politique, aux conseils de quartier.

Considérant que cette élection a lieu à bulletin secret.

Christophe BAZILE, Président demande donc au Conseil d'Administration de procéder à l'élection à bulletin secret d'un Vice-Président au sein du Conseil d'Administration.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants (bulletins déposés) : 12
- Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue :

A l'issu du scrutin, Madame Cécile MARRIETTE, Adjointe aux Affaires sociales, à la vie politique, aux conseils de quartier est élue Vice-Présidente du CCAS à l'unanimité (12 voix pour).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE - MONTBRISON, le 20 MAI 2026.

**LE PRESIDENT DU CCAS,
Christophe BAZILE**

